

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le quatorze avril à dix-huit heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 07 avril 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En vertu de l'article 6 alinéa II, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos et les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à J. DAGBERT), DUFRENNE Alain (procuration à I. WILLEMANN), DUCATEL Pierrette (procuration à B. LEFRANC), MAJORCZYK Rémy (procuration à R. LENOIR), LEROY Alain (procuration à R. GRABAREK), RICART Patricia.

Objet : 2021-04/10 CABBALR :
Demande de fonds de concours
au titre du « renouvellement
documentaire » pour la
médiathèque.

Monsieur Frédéric HALLEZ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune peut bénéficier de subventions de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour le renouvellement documentaire annuel de la médiathèque « Charles De Gaulle ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- L'AUTORISER à SOLLICITER le fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Lys Romane pour le renouvellement documentaire annuel de la médiathèque ;
- ADOPTER le plan de financement ci-joint.

RENOUVELLEMENT DOCUMENTAIRE ANNUEL FONCTIONNEMENT DE LA
MÉDIATHEQUE « Charles De Gaulle »

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES	MONTANT EN €	RESSOURCES	MONTANT EN €	%
- Achat de livres, CD et DVD	10 000 €	<u>Subvention sollicitée</u> :		
		- CABBALR	5000 €	50%
		<u>Fonds propres</u>		
		- Autofinancement	5000 €	50%
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €	100%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la CABBALR pour le renouvellement documentaire annuel de la médiathèque,
- Adopte le plan de financement ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Julien DAGBERT



REÇU LE 22 AVR. 2021



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT)

Le 21 avril 2021

Le Maire,
J. DAGBERT

